

L'ÉVALUATION DES DIRECTEURS

17 novembre 2025

La circulaire de 20 mars 2024

Art. 14. – Les directeurs d'école sont évalués au plus tard après trois ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les cinq ans.
L'évaluation est conduite par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont ils dépendent. Elle donne lieu à un entretien portant sur la mission spécifique de directeur d'école et sur ses conditions d'exercice. Cet entretien fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Flux initial : jamais évalué, moins de trois ans.

Stock : jamais évalués, mais ont 5 ans pour avoir leur première évaluation. Le stock est voué à disparaître d'ici août 2028.

Flux continu : déjà évalués, plus de trois ans, une fois tous les 5 ans.

Modalités de l'entretien professionnel

**L'entretien professionnel dure 2 heures, au maximum.
Il est organisé de préférence sur un temps déchargé et se déroule dans l'école d'exercice.
Le directeur est informé au moins 15 jours avant.**

Il comporte deux temps :

- Une mise en situation professionnelle d'une trentaine de minutes**
- Un entretien conduit par l'IEN sur la base de la mise en situation.**

Il vise à :

- Définir des axes de travail pour les 5 années à venir.**
- Identifier les besoins de formation**

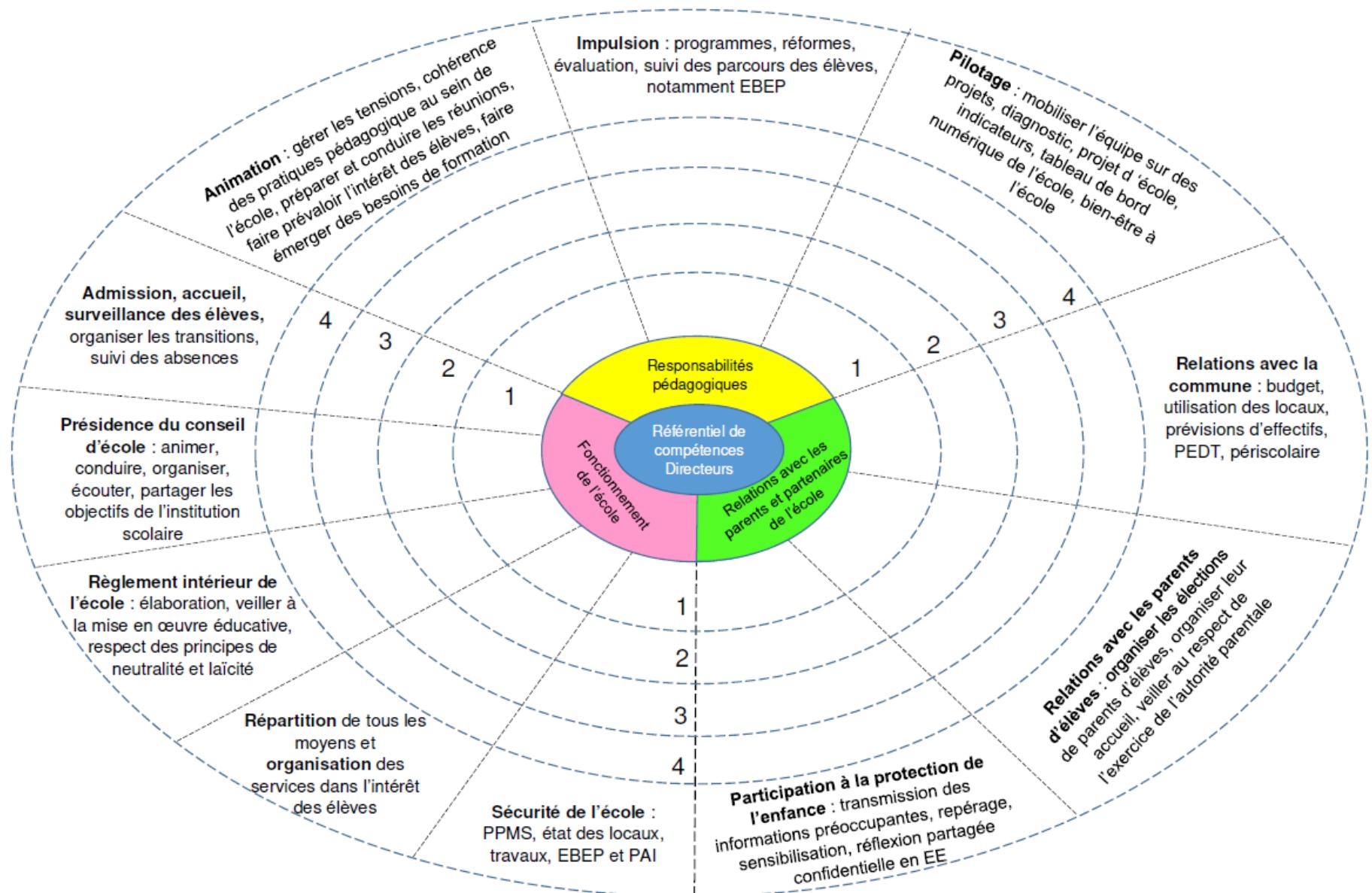
Il donne lieu à un compte-rendu écrit.

1- La mise en situation professionnelle (30 minutes)

Le directeur réalise son auto-positionnement au regard des compétences du référentiel métier.

Durant ce temps de travail personnel, l'IEN consulte les documents mis à sa disposition :

- Cahier de conseils de maitres, de cycle
- Suivi du projet d'école
- Analyse des évaluations
- Plan pHARe
- Documents qui mettent en avant une action collective et le pilotage du directeur.



Echelle d'appréciation :

1) Je pense avoir besoin de travailler

2) Je pense que j'y arrive

3) je pense avoir une certaine maîtrise

4) Je pense avoir de l'expertise

2- L'entretien professionnel (environ 1 heure)

- Entretien sur la base des documents et de la grille et à la lumière du référentiel métier. Les points saillants :
 - Conditions d'exercice au regard du contexte local ou territorial,
 - Compétences pédagogiques (animation, pilotage, coordination des projets et de l'équipe pédagogique, etc.),
 - Compétences relationnelles avec les familles, les représentants légaux des élèves,
 - Compétences relationnelles avec les représentants élus des parents d'élèves, les partenaires de l'école,
 - Compétences organisationnelles relatives au fonctionnement de l'école
- Définition des axes de travail pour les 5 prochaines années
- Identification des besoins de formation

Le Compte-Rendu

Conditions d'exercice au regard du contexte local ou territorial :

Compétences pédagogiques (animation, pilotage, coordination des projets et de l'équipe pédagogique, etc.) :

Compétences relationnelles avec les familles, les représentants légaux des élèves :

Compétences relationnelles avec les représentants élus des parents d'élèves, les partenaires de l'école (élus, associations, etc.) :

Compétences organisationnelles relatives au fonctionnement de l'école :

Besoins en formation :



Perspectives éventuelles d'évolution ou de mobilité :

Appréciation générale littérale :

Date de transmission au directeur / à la directrice d'école et signature de l'IEN :

Observations du directeur / de la directrice d'école :

Date et signature du directeur / de la directrice d'école :

Observations éventuelles du Dasen :

Date de notification au directeur / à la directrice d'école :

Le compte-rendu est rédigé par l'IEN et signé par le DASEN, puis notifié au directeur qui le signe pour indiquer qu'il en a pris connaissance. Dans les 15 jours suivant sa notification, le directeur peut adresser un recours au DASEN pour demander une révision du rapport.

Pour préparer l'entretien

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente



Connaitre la circulaire du 14 aout 2023

Utiliser les indicateurs d'objectivation d'Archipel

Compiler les CR des CC et des CM

Suivi des EBEP

Suivi du PE

Suites de l'évaluation d'école

Évaluation des actions collectives

Relations école-familles





ACADEMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente**